

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 03 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Ravel, après convocations légales en date du 06 juillet 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
Mme Josiane HUGUET	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elyane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
M. Guillaume FRICKER	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mr TISSERAND T. donne pouvoir à Mme GROUIEC I.
- Mme VIAL S. donne pouvoir à Mr FRASIAK B.
- Mme OLIVON AM. donne pouvoir à Mme ROCHE S.
- Mr DAUDUIT C. donne pouvoir à Mme BRUSSAT E.
- Mr PEYNON D. donne pouvoir à Mme FORESTIER A.
- Mr BROUSSE R. donne pouvoir à Mme CIERGE M.

Absent : Mr GIRARD Jean-Baptiste

VOTE : En exercice : 35 Présents : 28 / Représentés : 6 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : ESPACE FRANCE SERVICES – Convention de partenariat avec la FEPEM (fédération des particuliers employeurs)

**ESPACE FRANCE SERVICES – CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA FEPEM (FEDERATION DES PARTICULIERS
EMPLOYEURS)**

- VU les statuts de la CCEDA ;
- VU la délibération N° 11 du Conseil Communautaire en date du 16 mars 2022 relatif à l'Espace France Services – Labellisation ;
- VU le projet de convention de partenariat en annexe

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes a intérêt à favoriser la conclusion de convention de partenariat pour contribuer à enrichir l'offre de services proposé au sein son Espace France Services

Mme la Présidente rappelle que l'Espace France Services Entre Dore et Allier est labellisé depuis le 1^{er} juillet 2022. La Communauté de communes apporte aux habitants un nouveau service facilitant l'accès aux services publics et accompagnant les usagers dans l'accomplissement de leurs démarches administratives et numériques.

La labellisation France Services permet de nouer un partenariat avec un bouquet de 9 opérateurs nationaux (CAF, MSA, CPAM, CARSAT/CNAV, Pôle Emploi, Direction Générale des Finances Publiques, la Poste et les Ministères de l'Intérieur et de la Justice).

Plus largement, la Communauté de communes est attentive à ce que son Espace France Services permette également de tisser un partenariat plus large au service des usagers en enrichissant l'offre de services. C'est aujourd'hui 12 partenaires qui proposent régulièrement des permanences physiques (ou en visioconférence) dans les locaux.

Mme la Présidente informe que dans ce cadre, il est proposé de conventionner avec la FEPEM (Fédération des particuliers employeurs). Grâce à ce partenariat, l'Espace France Services sera identifié comme « Point Relais Particulier Emploi (PRPE) » au sein duquel les usagers pourront trouver un premier niveau d'information et de documentation sur l'emploi à domicile entre particuliers.

La FEPEM s'engage à fournir une information fiable et actualisée à la structure, à donner l'accès à une plateforme d'échanges entre PRPE et mettre à disposition des référents locaux pour répondre aux interrogations des agents sur toutes les questions liées à l'emploi à domicile entre particuliers. Des ateliers collectifs d'information et de sensibilisation pourront être ponctuellement organisés (à destination des employeurs comme des salariés) dans les locaux de l'Espace France Services par la FEPEM.

Ce partenariat, conclu pour une durée de 3 ans, est sans aucune contrepartie financière.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver la convention jointe en annexe ;
- De l'autoriser à signer cette convention et ses avenants.

AR Prefecture

063-246301097-20231003-20231003_25-DE
Reçu le 05/10/2023

CCEDA
CC 03.10.2023
(25)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 octobre 2023
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente